



ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE DE FOOTBALL  
Case postale 10 - 1211 GENEVE 8  
Commission des arbitres  
022/809 02 00 - Fax 022/809 02 02  
internet : [www.acgf.ch](http://www.acgf.ch)

## **DIRECTIVES SUR L'ATTRIBUTION ET LE RENVOI DES MATCHS DU CONCEPT « LES JEUNES ARBITRENT LES JEUNES »**

### **Processus concernant l'attribution des matchs accompagnés :**

1. Le lundi envoi des demandes de disponibilité par messagerie ;
2. Le mercredi soir au plus tard les arbitres devront donner leurs disponibilités ;
3. L'attribution définitive des matchs pour les « jeunes arbitres », de la part des clubs est finalisée le jeudi de la semaine qui précède le match jusqu'à 20h00 ;
4. Entre le jeudi 20h00 et le vendredi 12h00 les matchs sont attribués aux arbitres qui suivent le concept « les jeunes arbitrent les jeunes » ;
5. Les arbitres auront leur match attribué sur leur compte Clubcorner au plus tard vendredi 12h00 (en cas d'indisponibilité sur Clubcorner une messagerie sera envoyée) ;
6. La liste définitive est transmise dès 17h00 à la permanence du weekend.

### **Processus concernant le renvoi des matchs accompagnés :**

1. En cas de renvoi l'accompagnement est annulé et non facturé ;
2. Si le match est renvoyé sur le terrain l'accompagnement est facturé ;
3. Si le match n'est plus arbitré par le « jeune arbitre » désigné et remplacé par un officiel du club l'accompagnement est facturé ;